

## Belgique : Des Tunisiennes réduites en esclavage par des princesses du Golfe



L'une des victimes au tribunal (Ph. "[Dernière Heure](#)").

**Huit princesses du Golfe sont jugées en Belgique pour séquestration, trafic d'êtres humains et traitements inhumains et dégradants.**

Par **Hassen Mzoughi**

Les princesses, originaires des Emirats arabes unis, sont jugées avec leur majordome depuis vendredi 12 mai 2017, devant un tribunal correctionnel de Bruxelles.

Parmi les 23 victimes de différentes nationalités, les médias belges citent, entre autre, des Tunisiennes, des Marocaines et des Françaises.

L'affaire remonte à près de 10 ans. Le 1er juillet 2008, une descente de police belge dans un luxueux hôtel de Bruxelles mettait au jour le traitement quotidien que réservaient une princesse émiratie, Sheikha Hamda Alnehayan, 7 de ses filles, et leur majordome à 23 domestiques.

La famille princière louait à l'époque le 4e étage de l'hôtel Conrad, soit 54 chambres dont une suite royale pour 15 millions d'euros. Les domestiques, de 8 nationalités différentes, étaient réduites à l'état d'esclaves. Elles n'avaient pas le droit de quitter l'hôtel, étaient privées de sommeil, sous-payées et soumises à des traitements dégradants.

L'une d'elles qui était parvenue à s'enfuir s'appelle Jamila (de nationalité marocaine) et avait raconté au journal "La Dernière Heure" sa condition: «Je n'avais pas de chambre, je dormais dans le couloir de l'étage. C'était de la violence verbale constante. Les princesses n'aimaient pas leurs servantes marocaines et tunisiennes. Elles nous traitaient de chiennes».

L'auditeur du travail Henri Funck a requis des peines de 18 mois de prison à l'encontre des prévenus, ainsi que des amendes pour un montant total de 1.897.500 d'euros. Il a également requis des amendes pénales de 15.000 euros par travailleuse victime, augmentées d'intérêts.

La défense, elle, estime que c'est la société Private Department, qui a signé les contrats d'emploi avec les victimes, qui est responsable devant la justice.

Le jugement sera prononcé le 23 juin prochain.